SAMW ASSM

Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften
Académie Suisse des Sciences Médicales
Accademia Svizzera delle Scienze Mediche
Swiss Academy of Medical Sciences

Les directives médico-éthiques de l'ASSM



Rôle et fonction

Les directives médico-éthiques de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) constituent un élément clé de l'éthique professionnelle dans le domaine de la santé en Suisse. Depuis plus de 50 ans, elles sensibilisent les médecins et les autres professionnel.le.s de santé aux situations soulevant des questions éthiques et les guident dans leur activité clinique au quotidien.

Les directives

- aident à prendre des décisions dans les situations complexes et exigeantes,
- font partie de la formation de base ainsi que de la formation continue et post-graduée,
- sont l'expression de l'indépendance professionnelle et contribuent à l'auto-régulation,
- favorisent la réflexion et une pratique clinique consciencieuse au quotidien,
- offrent une meilleure garantie que les professionnel.le.s de santé agissent conformément à la volonté des patient.e.s,
- contribuent à la qualité des soins.

Les directives sont élaborées par la Commission Centrale d'Éthique (CCE) de l'ASSM. Lorsque c'est nécessaire, la CCE les adapte aux nouvelles connaissances scientifiques, à l'évolution des valeurs sociétales, aux modifications de la loi et à l'expérience tirée de la pratique.

assm.ch/cce

Importance juridique

En tant que normes d'éthique professionnelle, les directives ont également une signification juridique. En règle générale, elles sont intégrées dans le code de déontologie de la FMH, ce qui signifie qu'elles sont contraignantes pour ses membres.

Les directives

- traduisent les dispositions légales dans un langage compréhensible pour les professionnel.le.s de santé et formulent des recommandations pertinentes pour la pratique,
- font office de références pour les autorités et les tribunaux, en concrétisant des notions juridiques floues tout en tenant compte de l'état de la science médicale,
- servent de guide lorsque la législation présente des lacunes.

assm.ch/directives/cadre-juridique

Exemples de cas

Les directives constituent des normes largement reconnues dans le quotidien médical. Ces trois exemples illustrent des situations pratiques dans lesquelles les directives médico-éthiques servent de guide.



Exemple de cas 1

Monsieur U. souffre d'un cancer des poumons à un stade avancé et toutes les thérapies possibles ont été tentées. Il demande quand même à son médecin de lui prescrire encore un traitement.



Example de cas 2

Madame T. fait en arrêt cardiaque dans la salle d'attente d'une médecin. Celle-ci débute tout de suite les gestes de réanimation. Contacté par téléphone, le mari de la patiente déclare que son épouse a plusieurs fois mentionné ne pas souhaiter être réanimée.



Exemple de cas 3

En plus d'une insuffisance cardiaque sévère, Monsieur M. souffre d'un trouble affectif bipolaire et de déficiences cognitives. La médecin n'est pas sûre qu'il dispose de la capacité de discernement nécessaire pour décider s'il accepte ou non une opération du cœur.

Que feriez-vous?
Retrouvez les recommandations médico-éthiques au verso.

Large adhésion

La forte acceptation des directives repose sur l'expertise des spécialistes, des organisations professionnelles et des représentant.e.s des patient.e.s qui s'impliquent dans leur élaboration. Celle-ci est dirigée par la Commission Centrale d'Éthique (CCE) de l'ASSM et suit un processus clairement défini, comprenant notamment une audition d'expert.e.s et une mise en consultation publique. La procédure d'élaboration est garante de qualité, de transparence, d'indépendance et d'une large adhésion.



«Être médecin signifie devoir agir. Les directives m'aident à prendre des décisions difficiles.»

Eve Rubli Truchard,
gériatre



«Lorsque je rédige des directives internes, je me base sur les directives de l'ASSM. Elles indiquent les directions de manière fiable.»

Settimio Monteverde,
éthicien clinique



«Les directives de l'ASSM servent de guide et sont un élément indispensable du droit médical tel qu'il est vécu dans la pratique.»

Brigitte Tag,
professeure de droit



«Grâce aux directives, personne ne se retrouve seul.e face aux décisions à prendre. Déjà pour nous, les étudiant.e.s, elles représentent une aide précieuse.»

Chloé Rosenfeld,
étudiante en médecine



«Les directives me fournissent des principes essentiels de notre éthique professionnelle.»

Paul Roberts,
infirmier



«Les directives ne sont pas uniquement profitables à la qualité des soins, mais aussi à la confiance en notre système de santé.»

Luca Crivelli,
professeur de santé publique

Recommandations des directives à propos des exemples de cas

Exemple 1: Directives «Attitude face à la fin de vie et à la mort»

Les personnes capables de discernement doivent être informées de manière appropriée sur leur maladie et sur les traitements possibles. Au cours d'un entretien, le médecin de famille essaie avec délicatesse de comprendre ce que Monsieur U. sait de sa maladie et ce qu'il espère de la thérapie. Certaines personnes ont besoin de plus de temps que d'autres pour assimiler les mauvaises nouvelles. Il faut le respecter. Le médecin de famille explique avec tact et compréhension que le traitement souhaité ne conduira pas au résultat espéré et qu'il n'est pas judicieux d'appliquer une thérapie sans indication médicale. Ils décident ensuite ensemble de ce qui va être fait par la suite. De tels processus sont exigeants, mais indispensables au respect de la volonté des patient.e.s, au devoir d'assistance et au principe de ne pas nuire.

Exemple 2: Directives «Décisions de réanimation»

Lorsque l'on découvre, après l'initiation d'une procédure de réanimation que celle-ci est contraire à la volonté (présumée) du ou de la patient.e, il faut la stopper. Cela s'applique également si l'on a déjà réussi à rétablir une circulation spontanée à ce moment-là. Il peut être admis que dans le cas présent, Madame T. ne modifierait pas ses choix thérapeutiques. La volonté présumée de la personne incapable de discernement, établie sur la base de déclarations antérieures, doit aussi être respectée en situation d'urgence.

Exemple 3: Directives «La capacité de discernement dans la pratique médicale»

Une personne adulte est par principe considérée comme capable de discernement. En cas de doutes fondés, comme dans le cas de Monsieur M., il convient de vérifier soigneusement si la capacité de discernement nécessaire pour prendre la décision en question est présente. Cette vérification doit prendre en compte les facteurs cognitifs, mais aussi émotionnels et motivationnels, ainsi que les facteurs nécessaires pour se construire une volonté. Les directives recommandent de réaliser cette évaluation selon une procédure standardisée et mettent à disposition un modèle de formulaire (U-Doc) approprié.

Informations détaillées et autres exemples de cas:
assm.ch/directives/cas-pratiques

Découvrez les directives

Les directives couvrent un large spectre de sujets médico-éthiques. Certaines traitent de thèmes fondamentaux, pertinents pour toute personne active dans le domaine de la santé, comme la «capacité de discernement» ou les «mesures de contrainte». D'autres directives abordent des sujets spécifiques comme par exemple le traitement de personnes atteintes de démence, la médecine de transplantation ou la médecine carcérale.

Vous pouvez commander gratuitement des versions imprimées des directives en français et en allemand, même en grandes quantités. En version électronique, des traductions en italien et en anglais sont en plus disponibles.



Toutes les directives sont disponibles sous:
assm.ch/directives

SAMWASSM

Académie Suisse des
Sciences Médicales
Maison des Académies
Laupenstrasse 7, CH-3001 Berne
Tél. +41 31 306 92 70
mail@samw.ch
www.assm.ch
1re édition, 2025

membre des
académies suisses
des sciences